

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GERANT

Le Nord de la France
Trois mois...
Six mois...
Un an...

ANNONCES: 15 centimes la ligne.
RECLAMES: 25 centimes la ligne.
On traite à forfait.

BUREAUX: RUE NAIN, 1.
Roubaix, Tourcoing.
Trois mois...
Six mois...
Un an...

On s'abonne et on reçoit les numéros: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanacker, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grand-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laflitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 28 JUIN 1870

Le Journal officiel a publié hier le travail de M. de Chesnelong, rapporteur de la commission parlementaire, chargée de l'examen du budget des dépenses ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1871. Ce rapport n'occupe pas moins de trente-deux colonnes pleines du journal.

D'après le projet du gouvernement, le budget total des dépenses ordinaires était fixé à 1,670 millions; la Commission l'a réduit à 1,636 millions, soit une diminution de près de 14 millions. Cette différence porte surtout sur les crédits relatifs au ministère de la guerre, nous remarquons cependant, au chapitre de la dette, une augmentation de près de 12 millions, due à la mise en pratique du projet de loi de M. Soubeyran.

Les recettes, ou pour parler le langage officiel, les voies et moyens de l'exercice 1871 s'élèvent, d'après la Commission, à 4,765 millions, tandis que le gouvernement les avait évaluées à 4,768 millions. Cette petite différence de 3 millions provient de ce que la Commission établit que « à partir du 1er janvier 1871, cessera d'être perçu le demi décime établi sur les mutations par décès par la loi du 8 juin 1864. »

Le budget extraordinaire s'élève tant en recettes qu'en dépenses: D'après le gouvernement, à 127 millions. D'après la Commission, à 129 millions. Sur cette somme, le gouvernement faisait figurer l'excédent du budget ordinaire pour 98 millions, la commission le porte au contraire à 108 millions.

Enfin le budget spécial s'élève à 309 millions. En résumé le gouvernement avait évalué à 2 milliards 106 millions les dépenses de 1871, c'est-à-dire les charges qu'il compte, sauf imprévu, faire peser sur les contribuables pour l'année prochaine; la commission réduit ce chiffre respectable à 4 milliard 94 millions. Ce résultat dit assez qu'elle ne s'est pas mise en frais extraordinaires d'inventions et de réformes. Remarquons qu'une porte est déjà ouverte à l'imprévu dans le rapport actuel; il ne tient pas compte, en effet, des modifications que la récente loi sur le tirage des journaux va introduire à partir du 1er janvier 1871 dans certains chapitres de la trésorerie; mais il est probable que la Chambre relèvera cette omission dans le courant de la discussion.

Dans les cercles politiques de Paris, on parle d'une démarche faite par plusieurs députés de la droite; auprès d'un de nos ministres à l'effet d'obtenir la promesse qu'aucune résolution contraire à l'occupation de l'Etat pontifical par les troupes françaises ne soit prise par le gouvernement dans l'intervalle des deux sessions.

Le ministre dont il s'agit aurait fait la réponse suivante: « Sous l'empire des institutions constitutionnelles qui nous régissent, les Chambres seraient réunies et consultées, si les circonstances étaient assez impérieuses pour qu'il parût urgent de prendre une résolution aussi grave que le rappel de notre armée d'occupation. »

Nous lisons dans une correspondance de Rome que le projet du Saint-Père de tenir le jour de la Saint-Pierre une séance publique du Concile pour la proclamation de l'infaillibilité se trouve forcément ajourné par la prolongation des débats conciliaires.

Aux dernières dates, il y avait encore plus de 70 orateurs inscrits pour parler sur le quatrième article du schéma relatif à l'infaillibilité. Donc, on ne saurait prévoir ni l'époque précise de la clôture des débats sur la question de l'infaillibilité, ni le jour de la proclamation solennelle. Tout dépend des Pères du Concile, qui, du reste, ne se plaignent plus autant des grandes chaleurs, depuis qu'à Rome de fréquents orages ont rafraîchi l'atmosphère.

On mande de Paris, 27 juin: M. de la garde des sceaux a été convoqué par le président de la commission des pétitions, pour faire connaître la pensée du gouvernement sur la pétition des princes d'Orléans. Cette commission se compose de MM. Dréolle, des Rotours, Gavini, Granier de Cassagnac, Josseau,

Boutelier, de Dalmas, baron Desmaroux, de Gaulmin et Gustave Fould. Le rapport est confié à M. Dréolle, qui avait déjà préparé, lorsque la pétition des princes a été transmise à la commission, un rapport sur deux pétitions soulevant la question de la rentrée en France des deux branches des Bourbons.

M. Emile Ollivier a déclaré aux députés qu'il combattra le renvoi aux ministres, s'il est proposé au nom de la commission. Dans la pensée du gouvernement, le moment n'est pas venu d'abroger les lois d'exil.

C'est mardi ou mercredi que les ministres de l'intérieur et de la justice doivent être entendus par la commission. Le rapport sera déposé vendredi ou samedi et la discussion s'ouvrira, en séance publique, le lundi 4 juillet.

On pense que l'ordre du jour pur et simple sera prononcé. Dans tous les cas, pour qu'il fut donné suite à la pétition des princes, un projet de loi serait nécessaire: Le gouvernement y étant opposé, resterait la voie d'initiative accordée à la chambre des députés par la Constitution rectifiée.

Il est possible que le centre gauche et la gauche fassent usage de cette faculté.

J. REBOUX.

M. Odillon Barrot vient d'adresser au journal le Temps la lettre suivante:

Bougival, vendredi.

Mon cher ami, Votre journal s'étant, non sans raison, qu'après avoir formé avec tant d'éclat cette grande commission de décentralisation, et en avoir fait tant et même beaucoup trop de bruit, le gouvernement, au moment où s'engage la première et la plus importante question de la décentralisation, celle sur laquelle il nous avait lui-même, en dépit de la bonne logique, et malgré nos résistances, demandé une solution préalable et d'urgence, est débattu au sein du Corps législatif, il laisse enfouis dans ses cartons, et le vaste dossier que nous avions si laborieusement formé, et les procès-verbaux de nos discussions, qui auraient pu cependant fournir des éléments précieux à la discussion.

Il ne faudra pas rendre notre commission responsable d'une si étrange inconséquence; elle avait terminé ses travaux assez avant la discussion engagée, pour que le ministre, s'il en avait eu la volonté, eût le temps de faire imprimer tous ces documents, et les livrer ainsi à nos députés. Je ne me charge pas d'expliquer pourquoi il ne l'a pas fait. Malgré mes tristes préoccupations de famille, j'ai pressé nos secrétaires de solliciter cette impression; j'en ai même plus d'une fois écrit au ministre, le tout en vain. Du reste, je vois par le débat que les bonnes raisons ont été données, et si j'éprouve quelques regrets du retard apporté à la publication de nos travaux, c'est plus encore par respect pour le dévouement et la haute intelligence que nos collègues avaient mis au service du pays, que pour la question même, qui fera son chemin, en dépit de tous les mauvais vouloirs.

Tout à vous de cœur.

ODILLON BARROT.

HIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

La nouvelle de la mort de Barbès causera une sincère émotion parmi ses coreligionnaires politiques et même parmi ceux qui, tout en combattant résolument les idées à la défense desquelles il avait voué sa vie, ne pouvaient s'empêcher de reconnaître l'énergie de ses convictions et l'apreté de son dévouement à les servir. Barbès était né le 18 septembre 1809, à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). Il fut amené fort jeune en France, où il fit ses études à l'école de Sorèze (Tarn). En 1830, il vint à Paris pour faire son droit. Il entra bientôt dans diverses sociétés secrètes et fut compromis dans l'insurrection de 1834. Mis en liberté après cinq mois de prévention, il fut arrêté de nouveau en 1835, à la suite de l'attentat de Fieschi, puis relâché de nouveau. Quelques mois plus tard, il fut condamné à un an de prison pour fabrication clandestine de poudre. Arrêté à la suite de la tentative d'insurrection de 1839, comme coupable de la mort du lieutenant Drouineau, il fut condamné à la peine capitale, que le roi Louis-Philippe commua en celle de la détention perpétuelle. Mis en liberté par la révolution de février, il fut envoyé par le département de l'Aude à l'Assemblée constituante. Il prit une part importante à l'affaire du 13 mai. Arrêté et traduit devant la Haute-Cour siégeant à Bourges, il fut condamné à la détention perpétuelle. En 1854, il fut, malgré ses protestations, mis en liberté par ordre de l'Empereur, à la suite de la publication d'une lettre dans laquelle il faisait des vœux pour le triomphe de la France engagée alors dans la guerre d'Orient. Il s'exila volontairement et il est toujours resté dans l'exil.

Une dépêche de Londres annonce que lord Clarendon est mort hier à six heures du matin, après une courte maladie.

Clarendon (Georges William Frédéric Villiers, baron Hyde, 4e comte de) homme d'Etat et pair d'Angleterre, né à Londres, le 26 janvier 1800, descendant de la famille des Villiers, comte de Jersey, qui furent créés en 1776, comtes de Clarendon sous le nom de Villiers, il fit ses études à l'université d'Oxford, entra dans la diplomatie, et fut, de 1820 à 1823, attaché d'ambassade à Saint-Petersbourg. En 1831, il fut chargé de négocier un traité de commerce avec la France. Mais ce fut à Madrid, où il fut, en 1833, envoyé comme ministre plénipotentiaire, qu'il attira sur lui l'attention publique par sa conduite ferme et digne au milieu des luttes sanglantes excitées par la succession de Ferdinand VII.

Le retour des Whigs à la direction des affaires lui valut d'abord la présidence du bureau du commerce (juillet 1846) fonctions qu'au bout d'un an, il échangea contre celles, plus importantes, de lord-lieutenant d'Irlande, (juillet 1847) vacante par la mort de lord Bessborough. Sa bienfaisante administration a fait époque dans le malheureux pays, tourmenté par la guerre civile et la famine. Il fit surtout preuve de prudence lors de la prise d'armes de Smith O'Brien et de ses adhérents; c'est par ses soins que les pauvres furent soulagés, de nombreux ateliers de travail établis et les fabriques encouragées.

L'arrivée de lord Derby au pouvoir amena la retraite de lord Clarendon (février 1852); mais le triomphe des Tories fut de courte durée, et il revint, l'année suivante, prendre, dans le ministère de la coalition, le secrétariat des affaires étrangères, où il a déployé une telle aptitude, que lord John Russell et lord Palmerston se sont empressés de l'y maintenir. C'est lui qui a dirigé les difficiles négociations qui ont eu pour résultat l'alliance de la France, de la Turquie et de la Sardaigne avec l'Angleterre. Si au commencement de la guerre on a pu lui reprocher un peu de mollesse dans ses rapports avec la Russie, l'attitude qu'il a tenue au congrès de Paris, ainsi qu'à propos de l'occupation de l'Ile des serpents et de la délimitation des principautés (1856) marque au contraire chez lui autant de fermeté que de persistance à soutenir l'honneur de son pays.

De grands mouvements de... troupes prussiennes ont lieu aux environs de Trèves. M. de Gramont et M. de Werther ont eu une conversation à ce sujet; M. de Werther a, naturellement, rassuré complètement M. de Gramont.

Londres vient de fêter un événement qui profitera plus à l'Angleterre que sa campagne en Abyssinie. Il ne s'agit que d'une conquête pacifique, mais d'une conquête plus glorieuse et plus féconde que beaucoup de celles dont le fer et le canon sont les instruments habituels.

On inaugurerait le fil télégraphique qui relie directement l'Angleterre et les Indes par le Portugal, Gibraltar, Malte et Suez. Le prince de Galles présidait la cérémonie, et après quelques paroles couvertes d'applaudissements, il a expédié des télégrammes au roi de Portugal, au vice-roi d'Egypte, à lord Mayo, gouverneur-général des Indes, pour se féliciter avec eux du lien nouveau qui rattache ces pays à la Grande-Bretagne. L'héritier de la couronne d'Angleterre a également adressé une dépêche de félicitation au président des Etats-Unis. La dépêche envoyée de Londres à Bombay est parvenue en quatre minutes et deux secondes.

Les nouvelles des élections qui ont lieu en ce moment en Autriche continuent à être favorables aux catholiques.

Les membres espagnols de l'association internationale des travailleurs sont en ce moment réunis à Barcelone.

Hier a eu lieu, à Saint-Cloud, dit le Figaro, une très intéressante cérémonie religieuse.

Selon un usage, qui remonte au règne de Louis XV, la procession du second dimanche de la Fête-Dieu est allée au palais, où l'attendaient l'Impératrice et le prince impérial, placés dans la tribune de la chapelle.

Tout le clergé de Saint-Cloud, un grand nombre de dames de la ville, et cinquante jeunes filles, vêtues de blanc, assistaient à cette procession, dont le dais fermait la marche, porté par quatre enfants de troupes du 2e régiment de voltigeurs.

Deux reposoirs, dont l'un très beau, avaient été dressés rue d'Orléans et avenue du Palais. Après la bénédiction du Saint-Sacrement, l'Impératrice et le Prince impérial se sont placés sur le balcon donnant sur la cour d'honneur, et quand la procession est sortie, Sa Majesté et le prince se sont agenouillés. L'empereur, un peu souffrant de sa goutte, est resté dans ses appartements.

M. Gagne, non content d'adresser des pétitions au Corps législatif, nous envoie la lettre suivante:

LE JOURNALISME SAUVEUR! Oh! journalistes fiers, qui sauvez le monde En créant l'Unité que tout veut et féconde! Par un journalisme unanime et sauveur, Proclamez tous l'archi-monarque rédempteur!!!

Monsieur, Je suis profondément convaincu que les journalistes français et étrangers en faisant des Journalistes ou votes de journaux précurseurs des plebiscites. Dans cette conviction, j'ai l'honneur de vous prier, messieurs les citoyens journalistes, de vouloir bien insérer cette lettre par laquelle je demande, en général, l'approbation des douze principes d'unité que j'ai indiqués dans le Vélocité, et, en particulier, la proclamation immédiate de l'archi-monarque, président de la république universelle. Comme archi-monarque représente l'unité des peuples, sans nuire à l'autorité des autres souverains, je propose le comte de Chambord ou le comte de Paris, ou l'Empereur des Français, qui alors abdiquerait la couronne de France. J'ai envie de vous dire que S. M. m'a écrit une lettre approbative, mais j'y renonce pour n'être point accusé d'orgueil ou de mensonge.

J'ai l'honneur, etc., etc.

GAGNE, Inventeur du vélocité immortel, avocat-citoyen du peuple universel.

Que diable signifie ce pathos? Une seule gloire cependant manquait au plébiscite, avoir l'approbation de M. Gagne; il l'a maintenant! L'avocat-citoyen s'est prononcé et le place sur le même rang que l'archi-monarque, l'archi-unité, le vélocité et autres insanités de même farine.

Il est grand bruit à Lyon d'un incident survenu, dimanche 19, incident tellement invraisemblable que nous avons cru devoir en attendre la confirmation ou le démenti. Aujourd'hui la certitude est faite: l'invraisemblable était vrai; les journaux lyonnais les plus complaisants pour le pouvoir, en toute circonstance, sont les premiers à proclamer la vérité. Voici le fait: Un maréchal des logis de gendarmerie était posté sur l'une des avenues du champ de courses, avec consigne d'obliger toutes les voitures à prendre la file. Arrive une voiture marchant en dehors des autres; le gendarme dit au cocher de prendre la file; le cocher veut passer outre; insistance du gendarme, résistance du cocher qui, au lieu d'attendre ou d'appeler un supérieur du maréchal des logis, prétend passer d'autorité en déclarant qu'il conduit le général commandant à Lyon. Le gendarme fait exécuter sa consigne. Le lendemain, il est mis à la salle de police et cassé de son grade.

Le gendarme, nouvellement en résidence à Lyon, ne connaissait pas la personne du général; il y a si loin d'un pauvre diable de sous-officier à un général. La consigne qu'il avait reçue était absolue dans les termes et il ignorait qu'à Lyon, comme partout en France, il y a des gens affranchis de la règle commune sans qu'on sache pourquoi.

Voilà donc un militaire puni pour avoir obéi à sa consigne et puni par un supérieur hiérarchique qui doit, mieux que personne, connaître le respect dû à la consigne et donner l'exemple de ce respect, si Palikao que soit ce général. C'est un officier à vingt ans de services et allait passer sous-lieutenant; son avenir est perdu. La belle chose que l'obéissance passive; et la belle chose aussi que ces petits privilèges accordés à des petites gens de vanité.

EDMOND DUVAL.

CORPS LEGISLATIF

Séance du 27 juin 1870

La séance s'ouvre à deux heures et demie, sous la présidence de M. Jérôme David, vice-président. Un grand nombre de pétitions relatives à l'élection des maires sont déposées par MM. Larrieu, Cochery, Steenackers, Arago et Wilson.

M. Boutellier fait un rapport verbal sur la proposition de M. de Saint-Paul, relative au débit de boissons.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la loi des maires.

M. Berger a la parole sur l'article 2. Il demande que le maire puisse être choisi en dehors des électeurs inscrits dans la commune.

Il propose un amendement exigeant que le maire soit inscrit sur le rôle des contributions directes; cet amendement est adopté.

L'article 3 est rejeté par 102 voix contre 98.

L'article 4 est adopté. M. Magnin présente des dispositions additionnelles concernant la suspension ou la dissolution des conseils municipaux et les attributions des commissions municipales.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il serait préférable de rapporter la loi sur les attributions municipales. M. de Kératry combat l'ajournement. M. Emile Ollivier réfute son argumentation. Les dispositions additionnelles sont rejetées.

(Voir notre supplément.)

CORRESPONDANCE PARTICULIERE

du Journal de Roubaix.

Paris, lundi 27 juin.

La Chambre a repris aujourd'hui et finira sans doute dans cette séance la discussion de la loi sur les maires, car elle paraît avoir hâte d'en terminer afin de pouvoir

commencer au plus tôt l'examen de budget. Comme il arrive toujours à la fin des sessions, les commissions sont très-occupées, et siégent même pendant la séance. C'est M. Jérôme David qui préside aujourd'hui; et il est obligé d'inviter les députés à s'abstenir des conversations particulières afin qu'on puisse entendre les orateurs. C'est M. Berger qui parle le premier; après un discours de dix minutes, dont nous ne distinguons que quelques mots, il retourne à ses moutons; c'est-à-dire à son banc. M. Bourbeau rapporteur le remplace à la tribune.

Les ministres avant la séance ont été entendus dans les commissions: à la commission des pétitions, le garde des sceaux a déclaré avec une certaine énergie que le gouvernement combattra résolument le projet du rappel en France des princes d'Orléans; qu'il ne pouvait considérer leur lettre comme celle de citoyens demandant à rentrer dans l'exercice de leurs droits de citoyens; qu'il ne devait voir dans les princes exilés que des prétendants et non de simples citoyens. La commission s'est prononcée pour l'ordre du jour à l'unanimité moins une voix qui est, dit-on, celle de M. G. Fould.

On dit aussi que dans l'affaire du Crédit Foncier, le gouvernement, revenant sur sa décision première, aurait déclaré à la commission du budget qu'il proposerait lui-même la restitution à la ville de Paris des 17 millions perçus comme intérêts par le Crédit Foncier.

A propos de la loi sur l'indemnité des sénateurs, le gouvernement est resté désintéressé d'une manière absolue.

Il paraît certain que la session pourra être close vers le 15 juillet.

On a parlé depuis deux jours d'une petite crise ministérielle: M. Chevandier de Valdrôme aurait offert sa démission. Il nous semble impossible que, à la veille de la clôture de la session et, des élections municipales, le ministre de l'intérieur, malgré d'honorables susceptibilités, abandonne son département.

M. Guyot-Montpayroux qui avait été éloigné de la Chambre depuis quelque temps par une angine, y est revenu aujourd'hui.

L'Empereur n'ira pas à Vichy cette année; il doit partir prochainement pour Confrexeville où il fera une saison.

M. de La Guéronnière a eu ce matin un entretien avec le duc de Gramont; il s'embarquera cette semaine à Marseille pour Constantinople, et emportera avec lui le produit de la souscription française en faveur des incendiés de Pérou.

Le prince Napoléon est revenu de Pranguis; ce matin il est allé à St-Cloud où il a déjeuné. On dit que le Prince a renoncé pour le moment à son voyage en Egypte.

Le centre gauche n'a pas tenu de réunion, par conséquent il n'a pas encore réalisé le projet dont on avait parlé de constituer une commission exécutive de huit députés.

En revanche la gauche ouverte et la gauche fermée ont des réunions régulières dans lesquelles les honorables députés se répartissent les rôles pour les questions à traiter lors de la discussion du budget.

Tous les journaux consacrent de longs articles à M. Barbès qui vient de mourir. Le Réveil a paru encadré de filets noirs en signe de deuil; il fait l'apologie d'un des patriarches de l'insurrection. Que l'on vante les qualités d'honnête homme de l'exilé volontaire, quel'on célèbre son opiniâtreté fidèle au principe révolutionnaire, c'est le droit de chacun, car chacun fête ses saints; mais que l'on fasse un héros de ce conspirateur, qui fut tout à tour condamné par la royauté et par la république; nous croyons que c'est là une exagération. Le glorifier parce qu'il fut un honnête homme, ce serait donner à entendre que l'espèce est rare. Pour nous, quand nous examinons ces personnalités politiques, nous sommes tentés de ne pas trouver absolument ridicule la théorie des physiologistes qui prétend que les héros sont des hallucinés. Quant à M. Barbès le sentiment qui son souvenir éveillera sera de la commisération; nous pourrions y ajouter même un certain respect pour ce genre d'héroïsme puisqu'il en a souffert de longues années et qu'il en est mort dans l'exil.

Il y a encore dans les départements un très grand nombre de villes qui sont dépourvues de l'éclairage par le gaz. Nous croyons donc qu'il serait utile d'encourager les entreprises qui se proposent de multiplier les usines. La société des Usines à gaz réunies qui existe depuis sept ans, qui possède déjà seize conces-